

**NOTICE D'UTILISATION  
DYNAMOMETRE  
DIN 103 TSI**

## I – CONFIGURATION

1/ Le dynamomètre DIN 103 TSL est un instrument électronique de mesure.

2/ Composants de base :

- . Cellule de pesage à extensomètre
- . Affichage électronique
- . Batterie d'alimentation et chargeur de batterie.
- . La précision de l'appareil est d'environ +/- 0.1 % de la valeur de l'échelle.

3/ Tous les composants de l'appareil offrent un degré de sécurité égal à 5, au regard de la valeur de la Portée maximale prévue.

4/ Le poids est visualisé sur un écran à cristaux liquides lumineux à 5 chiffres de 25 mm de hauteur.

Le boîtier de l'appareil est en polycarbonate renforcé et anti-corrosif.

Boîtier + électronique + batterie incorporés.

5/ L'appareil comporte à chaque extrémité un logement dans lequel peuvent s'insérer des manilles ou autres, correspondant à la capacité de levage de l'appareil .

## II – LISTE DES COMPOSANTS

- 1 . Boîtier
- 2 . Support antérieur transparent
- 3 . Cellule
- 4 . Façade
- 5 . Vis de blocage cellule/boîtier
- 6 . Connexion de la cellule
- 7 . Connexion alimentation cellule
- 8 . Batterie rechargeable
- 9 . Télécommande
- 10 . Couvercle postérieur
- 11 . Vis de blocage du couvercle . Boîtier chargeur
- 12 . Fiche pour chargeur de batterie
- 13 . Câble d'alimentation chargeur batterie rechargeable alimentation
- 14 . Chargeur Batterie
- 15 . Fiche pour chargeur batterie

### III – FONCTIONNEMENT

- 1/ Fixer l'appareil au système de levage
- 2/ Mettre sous tension en appuyant sur le bouton **ON (A)**. Exercer une seule impulsion et attendre que sur l'écran une indication alphanumérique apparaisse relative à un auto-contrôle (**AUTOCECK**).
- 3/ L'affichage **Kg** commence à clignoter.
- 4/ Pour changer l'unité de mesure appuyer sur le bouton **UM (D)**. Relacher le bouton de commutation jusqu'à l'obtention de l'affichage désiré. La même opération peut être effectuée au moyen du bouton **UM' (D')** de la télécommande (**9**).
- 5/ Après le test, quelle que soit la valeur différente du Zéro, sans charge, presser le bouton de la tare automatique **T (T)** ou avec le bouton la télécommande (**T'**).
- 6/ Si pour le levage il y a besoin d'accessoires intermédiaires ( anneau, chaîne, ou cordage, avec les accessoires d'accroche crochets ou manilles) il est nécessaire d'effectuer une seconde manœuvre avec le bouton de tare automatique (**T**) ou avec le bouton de la télécommande **9**, après avoir muni l'appareil desdits accessoires.
- 7/ Si l'on désire la valeur de crête ou bien si l'ont veut mémoriser la charge soulevée après l'avoir déchargée, appuyer sur le bouton **P(F2)** . Tenir appuyé jusqu'à l'affichage de (:) en haut de l'écran entre le premier et le second chiffre. En appuyant à nouveau on supprime la fonction de valeur de crête et on se retrouve en mode de fonctionnement normal . La valeur de crête doit disparaître. Les mêmes opérations peuvent s'effectuer à partir du bouton dans la partie centrale de la télécommande.
- 8/ L'appareil est prêt pour la pesée.
- 9/ Si la charge soulevée est supérieure à la valeur maximale de la portée de l'appareil (fond d'échelle), il apparaîtra à l'écran **B OFL (OVERFLOW)**. Si l'appareil ne constate pas de variation de poids supérieure à 1 %, pendant 30', ou bien il indique **OFL** ou bien il s'éteint automatiquement.
- 10/ Lorsque les batteries ont une charge résiduelle d'environ 1/2 heure de travail (10% environ) sur l'écran (**B**) apparaît alternativement **BATT** et la valeur de la charge soulevée. Il est donc nécessaire de mettre l'appareil en charge.

11/ Lorsque les batteries sont totalement déchargées, il s'affiche **BATT**, il faut donc les recharger impérativement et immédiatement.

12/ Pour recharger les batteries insérer la fiche du chargeur dans la prise (**12**) située sous l'appareil et d'insérer l'autre prise du chargeur dans une prise normale de courant de 220 V. Recharger correctement les batteries favorise leur longévité.

Le temps de chargement est d'environ 15/20 heures, pour les batteries totalement déchargées (**BATT**) fixe. Pour des batteries partiellement déchargées (utilisation journalière) le temps de charge est d'environ 8 heures.

13/ La fenêtre d'affichage (**G**) à droite de l'appareil est destinée à recevoir le détecteur d'infra-rouge de la télécommande (**9**).

14/ L'autonomie de travail de l'appareil est d'environ 48 Heures.

## IV – CONSIGNES GENERALES

Pour une bonne préservation de l'appareil et pour un fonctionnement correct il est important de suivre les consignes ci-dessous :

- 1/ Le Dynamomètre DIN 103 TSL , est un instrument de mesure et doit être utilisé avec soin. Les chocs et les coups peuvent endommager le système électronique;
- 2/ Eviter de soulever des poids ou d'effectuer des tractions de force supérieurs à la portée maximum prévue par l'appareil. Soulever des charges supérieures à 120 % de la valeur de la portée maximale de l'appareil peut provoquer des dommages importants, ainsi que le dérèglement de l'appareil.  
L'indication OFL à l'écran impose immédiatement de procéder à une diminution de la charge.
- 3/ Contrôler la charge de la batterie selon les indications données dans le chapitre précédent.
- 4/ Ne pas utiliser l'appareil pour des charges ou des forces non alignées à l'axe longitudinal de l'appareil. Il va de soi que le Dynamomètre ne doit jamais être fixé avec rigidité et qu'il doit avoir la possibilité de s'aligner sous le poids. Ne jamais faire de manœuvre de bascule avec le dynamomètre.  
L'appareil travaille correctement si la charge est verticale ; des erreurs minimales sont acceptables selon la verticalité et l'auto-alignement.
- 5/ Contrôler périodiquement la calibration de l'appareil grâce à une charge-étalon ou un appareil de calibrage, qui corresponde si possible à la valeur de la portée maximum.

## V -GARANTIE

- 1/ L'appareil est fourni avec une garantie d'un an à partir de la date de l'acquisition indiquée sur la facture, en ce qui concerne tout vice de fabrication ou de matériaux utilisés dans sa conception.
- 2/ Pendant la période de garantie les défauts ou vices de fabrications rencontrés seront réparés ou bien un échange des pièces non conformes sera effectué gratuitement.
- 3/ La garantie du fournisseur n'est pas étendue aux chutes, aux chocs et aux coups reçus par l'appareil, ni à la mauvaise utilisation de celui-ci et non plus à la non-observation des consignes données quant à l'utilisation de l'appareil.

**BP 43 – 77872 MONTEREAU Cédex – Tél : 01 64 70 25 98 – Fax : 01 64 70 25 34 –  
Web : <http://www.timber.fr>**

RC Montereau 90 B 70 – Siret : B 353 647 241 00010 – Code NAF : 516 K – N° Ident. CEE : FR 64 53 647 241